



**PRÉFET  
DE LA SEINE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rouen, le 10 mai 2021

**UPM – CHAPELLE DARBLAY**

Commission industrielle

Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime, a réuni la commission industrielle UPM Chapelle Darblay ce 10 mai 2021.

Cette commission industrielle s'est tenue en présence de M. Hervé Morin, président du Conseil régional de Normandie, de M. Nicolas Mayer-Rossignol, président de la Métropole Rouen Normandie, de Mme la députée Sira Sylla, de Mme la députée Stéphanie Kerbarh, de M. le député Hubert Wulfranc ainsi que de la direction d'UPM, des représentants des organisations syndicales d'UPM, de M. Fabrice Legentil, directeur régional de l'ADEME, de la CCI Rouen Métropole et des services de l'État.

Cette commission fait suite aux quatre précédentes réunions qui se sont tenues le 7 janvier 2020, le 27 janvier 2020, le 11 septembre 2020 et le 29 janvier 2021.

Cette réunion du 10 mai a permis de faire un point sur les 6 offres non engageantes reçues à ce jour par le groupe UPM pour la reprise du site Chapelle Darblay, sur le calendrier de la procédure et sur les soutiens publics que déploient l'État, la Région Normandie et la Métropole de Rouen pour consolider et sécuriser ces offres. La CCI Rouen Métropole a fait un point sur la mise en œuvre de la convention de revitalisation signée le 11 septembre 2020.

Les efforts déployés par l'ensemble des acteurs ont abouti au dépôt de 6 offres de reprise non engageantes, en particulier sur la question du coût de l'énergie sur le site, notamment grâce au renouvellement du contrat CRE, et en mobilisant les outils du plan de relance.

**Cabinet du préfet  
Service régional et départemental  
de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14  
Mél : [pref-communication@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@seine-maritime.gouv.fr)

7, place de la Madeleine  
76036 ROUEN Cedex

Les projets et la nature des candidats sont diversifiés : 4 offres sont dans le domaine du papier/carton, 1 dans le domaine de l'énergie décarbonée et du recyclage, 1 dans le domaine logistique. Les 6 offres actuelles sont actives.

Le Groupe UPM a clairement réitéré devant les membres de la commission sa détermination à vendre le site. Ce groupe a annoncé qu'il a demandé aux 6 candidats de déposer une offre ferme pour la mi-mai et que le groupe ferait, au plus tard le 30 juin, un choix entre les différentes offres fermes remises en fonction de leur qualité, en vue de permettre une cession effective du site dans le courant du 3ème trimestre 2021.

Les services de l'État, de la Région et de la Métropole de Rouen restent mobilisés pour apporter aux candidats à la reprise l'accompagnement dont ils peuvent avoir besoin pour sécuriser leur projet sur tous les volets : financement, soutenabilité, approvisionnement en matière et énergie décarbonée à coût maîtrisé, faisabilité technique, respect des réglementations en vigueur, notamment en matière d'environnement.

Tous les acteurs, dont les représentants des salariés, sont pleinement mobilisés dans un travail partenarial qui se poursuivra pour faire aboutir un projet solide et ainsi garantir un avenir industriel pérenne au site Chapelle Darblay.

**Cabinet du préfet**  
**Service régional et départemental**  
**de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14  
Mél : [pref-communication@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@seine-maritime.gouv.fr)

7, place de la Madeleine  
76036 ROUEN Cedex